Document generated on 07/17/2025 1:58 p.m.

Bulletin d'histoire politique

Le Parti patriote

Louis-Georges Harvey

Volume 23, Number 2, Winter 2015

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1028889ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1028889ar

See table of contents

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Harvey, L.-G. (2015). Le Parti patriote. *Bulletin d'histoire politique*, *23*(2), 157–164. https://doi.org/10.7202/1028889ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2015

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Le Parti patriote

Louis-Georges Harvey
Département d'histoire
Université Bishop

Le Parti patriote était le mouvement politique majoritaire au Bas-Canada de 1826 à 1837. D'abord réformistes et loyalistes, les députés patriotes se tournèrent vers le républicanisme et critiquèrent sévèrement le régime colonial au début des années 1830. Inspiré des mouvements anticoloniaux américains, le Parti regroupa les représentants de la majorité francophone de la colonie, ainsi que des républicains d'origine irlandaise et américaine. Après 1833, il milita ouvertement pour l'adoption des institutions politiques républicaines et dressa une longue liste de griefs sous la forme des 92 Résolutions envoyées au gouvernement impérial en 1834. La politique répressive adoptée par les autorités coloniales et les mandats d'arrestations émis pour les chefs du Parti provoquèrent les rébellions de 1837 et 1838.

* * *

En 1791, l'Acte constitutionnel dota les colonies du Haut et du Bas-Canada d'une législature bicamérale composée d'une Chambre d'assemblée dont les députés étaient élus par les propriétaires – principalement des hommes – majeurs des colonies, et d'un Conseil législatif dont les conseillers étaient sélectionnés par la Couronne. Les principaux administrateurs coloniaux, dont la nomination dépendait de la Couronne, siégeaient au Conseil exécutif présidé par un gouverneur choisi par le Colonial Office* qui définissait aussi les paramètres de son administration dans des instructions détaillées. La mise en place d'un système représentatif assurait une certaine participation politique des sujets bas-canadiens, mais la Constitution de 1791 réservait au Conseil législatif et au gouverneur le pouvoir de refuser toute législation adoptée par l'Assemblée. Le gouverneur conservait aussi la mainmise sur la nomination des juges et autres hauts fonctionnaires, même si l'Assemblée, comme le voulait la

coutume britannique, contrôlait une partie importante des budgets de la colonie et avait ainsi un droit de regard sur les salaires des officiers du gouvernement.

Le Parti patriote (1826-1837) contesta le pouvoir de l'oligarchie de marchands et d'administrateurs liés au régime colonial et revendiqua des réformes importantes des institutions politiques imposées sur le territoire québécois, alors sous la domination de l'Empire britannique. Les origines du Parti patriote remontaient aux premières confrontations opposant l'Assemblée législative aux gouverneurs et à leurs conseillers. Les affrontements s'intensifièrent en 1805, lors des débats entourant le financement de la construction d'une prison. Sur cette question, les députés qui représentaient la majorité des habitants francophones, catholiques et ruraux de la colonie, et qui prirent le nom de Parti canadien, s'opposèrent à la minorité des représentants associés aux marchands anglais, au Conseil législatif et au gouverneur. Puisque plusieurs des députés du Parti anglais siégeaient aussi comme juges ou conseillers, cette querelle politique se muta en campagne visant à préserver l'autonomie politique de l'Assemblée. Le Parti canadien chercha donc à expulser les juges et autres officiers du gouvernement qui y siégeaient au nom du principe de la séparation des pouvoirs et de la pratique constitutionnelle britannique.

Majoritaire à l'Assemblée, le Parti canadien comptait parmi ses députés des individus de talent, dont Pierre-Stanislas Bédard et Denis-Benjamin Viger et il se dota en 1806 d'un journal politique, *Le Canadien*, qui était publié à Québec. Dans les pages du *Canadien*, Bédard, Viger et quelques confrères dénoncèrent les abus de l'oligarchie coloniale et défendirent les prérogatives de la chambre, citant à l'appui de leurs positions les principaux auteurs de la tradition politique britannique et aussi les auteurs des Lumières françaises, principalement Montesquieu. Bien qu'il s'attaquât au Parti anglais et à certains membres des Conseils et de la judicature locale, le Parti canadien exprimait constamment sa loyauté à l'Empire et au souverain britannique et prenait un ton fort critique envers le républicanisme français et américain. Le loyalisme apparent du Parti canadien n'empêcha pas le gouverneur James Craig de saisir les presses de son journal en 1810 et d'écrouer les trois principaux collaborateurs du *Canadien*, dont Pierre-Stanislas Bédard qui était le chef politique de la députation canadienne. Le geste du gouverneur illustre la grande tension qui régnait au Bas-Canada en raison des conflits diplomatiques qui opposaient la Grande-Bretagne et les États-Unis, tension qui alla en augmentant jusqu'à la déclaration de guerre émise par le président américain James Madison en juin de 1812. Bien que les principales campagnes de la Guerre de 1812 se déroulèrent sur le territoire du Haut-Canada, les élites canadiennes du Bas-Canada firent cause commune contre l'ennemi et les voltigeurs canadiens, sous les ordres du seigneur

Charles de Salaberry, repoussèrent les Américains lors de la bataille de Châteauguay en 1813.

La fin de la guerre en 1815 inaugura une ère nouvelle dans la politique de la colonie. D'abord, la répression politique imposée avant la guerre fit place à un climat beaucoup moins tendu. La colonie reprit contact avec l'Europe et rétablit même des échanges commerciaux et culturels avec les États-Unis. Bien que Denis-Benjamin Viger soit demeuré actif politiquement, Pierre-Stanislas Bédard fut nommé juge à Trois-Rivières et dut s'éloigner de la politique active. Plusieurs jeunes députés du Parti canadien s'illustrèrent à l'Assemblée, dont Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, James Stuart, Louis-Joseph Papineau et John Neilson. Les trois premiers se disputèrent le poste de Président de l'Assemblée (on disait Orateur à l'époque) et donc chef du Parti canadien au début des années 1820. Cependant, la crise provoquée par le projet d'unir les provinces du Haut et du Bas-Canada, projet proposé par les marchands de Montréal et présenté à la Chambre des Communes de Londres en 1822, transforma radicalement le contexte politique de la colonie. Le projet s'attira de vives critiques de la part de tous les segments de l'élite francophone et d'une composante non négligeable des représentants anglophones. Des associations dites constitutionnelles furent formées à Montréal et à Québec pour contester le projet d'union et une pétition à ce sujet fut signée par plus de 60 000 Bas-Canadiens. Les associations choisirent aussi des émissaires pour porter la pétition à Londres et représenter les intérêts du peuple bas-canadien auprès du gouvernement de la métropole. L'un d'eux est Louis-Joseph Papineau, Président de la Chambre d'assemblée, qui représentait Montréal, l'autre est John Neilson, député influent de la ville de Québec. Le gouvernement finira par reculer sur le projet d'union, mais cette controverse propulsa Papineau et Neilson à l'avant-plan de la politique coloniale et elle provoqua aussi la création du Parti patriote.

L'émergence du Parti patriote correspond à la réélection de Louis-Joseph Papineau comme Président de la Chambre d'assemblée en 1825 et à l'établissement du journal réformiste *La Minerve* sous la direction de Ludger Duvernay à Montréal en 1826. À la suite de la crise de l'union, Papineau se dressa contre le gouverneur Dalhousie (1821-1828) qui tenta de réaffirmer la prérogative royale et d'assurer son autonomie par rapport à la chambre en lui proposant de voter les crédits de l'administration pour la vie du souverain et non sur une base annuelle comme le réclame la majorité des députés. Les Patriotes insistèrent sur leur droit de regard sur les finances publiques et la confrontation s'intensifia quand le gouverneur se mêla des élections, refusa d'accepter l'élection de Papineau comme Président de l'Assemblée et alla même jusqu'à dissoudre cette dernière, provoquant ainsi de nouvelles élections. Se disant incapable de compter sur

la loyauté des députés patriotes, Dalhousie les démit de leurs commissions dans la milice. Pour sa part, Papineau publia anonymement en 1827 une brochure cinglante qui dénonçait la corruption qui s'était emparée du régime colonial et les Patriotes s'adressèrent de nouveau à Londres, armés d'une autre pétition afin d'affirmer les droits politiques des Bas-Canadiens et de leurs députés. Le gouvernement impérial convoqua une commission d'enquête qui leur donne largement raison et Dalhousie fut rappelé à Londres en 1828.

Malgré cette nouvelle intervention de Londres en faveur des Bas-Canadiens, le départ de Dalhousie n'empêcha pas le virage du mouvement vers des positions plus critiques du lien colonial. Déjà, en 1827, Papineau se disait un admirateur des institutions politiques américaines. Dans des journaux tels *La Minerve*, *Le Canadien* et le *Vindicator*, les Patriotes faisaient la critique des institutions européennes et du lien colonial tout en vantant la nature démocratique des gouvernements républicains établis aux États-Unis. En 1831, leur chef, Louis-Joseph Papineau, fit une profession publique de sa foi républicaine. Le Parti patriote remporta de fortes majorités lors des élections, mais ses efforts pour réformer les institutions politiques du Bas-Canada se heurtèrent à une puissante oligarchie qui contrôlait les conseils législatifs et exécutifs, tous deux soumis au pouvoir de nomination du gouverneur. Il parvint néanmoins à mettre sur pied en 1829 un premier système d'éducation publique au Québec et en quelques années des dizaines de milliers de jeunes Bas-Canadiens prirent place pour la première fois sur des bancs d'école. Les Patriotes adoptèrent aussi une loi pour démocratiser le choix des jurés (1832) et une autre qui assurait le contrôle des fabriques par les paroissiens (1831). Le Parti établit aussi La Banque du peuple (1835) afin de contrer le pouvoir des marchands et il s'opposa au monopole concédé sur les terres publiques à la British American Land Company (1832) par le gouvernement impérial. Sur cette question, la politique du Parti lui attira l'appui des colons d'origine américaine établis dans les Townships. Le Parti affichait aussi sa sympathie pour la cause de l'émancipation politique des catholiques irlandais (1829) et il se fit par conséquent des appuis parmi les immigrants irlandais qui affluaient dans la colonie au cours des années 1820 et 1830. Ces gains dans la population anglophone compensèrent largement la défection de John Neilson, qui se sépara du mouvement lorsque Papineau se déclara républicain. Défenseur inconditionnel de la monarchie britannique, Neilson milita dorénavant pour la conservation des institutions politiques mises sur pied par la Constitution de 1791. L'influence de Neilson s'exerça surtout autour de la ville de Québec et il ne réussit pas à infléchir l'essor du mouvement patriote qui remportait des majorités impressionnantes. En 1834, le parti réussit même à élire des députés aux allégeances patriotes dans la plupart des circonscriptions où les anglophones étaient majori-

taires. En effet, dans son discours politique le mouvement rejetait les constructions identitaires basées sur l'ethnicité et proposait un modèle de la société bas-canadienne qui insistait sur l'égalité de ses citoyens et dénonçait les privilèges « aristocratiques » consentis aux amis du régime colonial.

En 1833, les Patriotes demandèrent formellement que la Constitution du Bas-Canada soit amendée pour la rendre plus conforme à la nature démocratique de la société bas-canadienne. L'Assemblée adopta des résolutions qui demandaient que la métropole autorise la convocation d'une assemblée constituante qui serait chargée d'adopter une nouvelle constitution pour la colonie. À défaut d'une convention, les mêmes résolutions pressaient le gouvernement impérial de remplacer le Conseil législatif nominatif par un conseil élu par le peuple. Ces revendications furent réitérées au début de 1834 dans les 92 Résolutions.

Les 92 Résolutions réclamaient la convocation d'une convention constitutionnelle qui permettrait au peuple bas-canadien de se donner des institutions politiques républicaines, mais elles dénonçaient aussi la corruption du gouvernement colonial et énumeraient les abus de pouvoir de la clique de « bureaucrates » qui entourait le gouverneur. Le discours des Patriotes insistait maintenant sur le caractère démocratique des sociétés américaines et prenait pour exemple les institutions politiques des États-Unis. En contrepartie, les Patriotes rejetaient les institutions politiques « aristocratiques » associées à l'Europe et intensifiaient leur critique du régime colonial.

Le gouvernement impérial répondit aux doléances des Patriotes en nommant un nouveau gouverneur, Lord Gosford (1835-1838), qui présida une commission chargée de faire enquête sur place afin de répondre aux revendications de l'Assemblée bas-canadienne. Quand il devint évident que le gouverneur n'avait aucune intention de donner suite à leurs revendications, les Patriotes adoptèrent la stratégie de paralyser le gouvernement exécutif en refusant de voter ses budgets. Le Parti fit aussi la promotion d'un boycottage des produits britanniques, mit sur pied des comités de correspondance* à Québec et à Montréal et organisa des comités de vigilance dans plusieurs comtés de la province. Devant cette impasse, le gouvernement impérial adopta, au printemps de 1837, les Résolutions Russell qui enlevèrent à l'Assemblée son droit de regard sur les comptes publics. Or, dans la tradition britannique, cette fonction de la législature est fondamentale et elle ne saurait être abrogée sans porter atteinte au droit à la représentation des sujets bas-canadiens.

Au cours de l'été de 1837, cette politique impériale de répression politique provoqua une vaste campagne de mobilisation et de contestation dans la colonie. De grandes assemblées patriotiques furent organisées dans plusieurs comtés où des milliers de citoyens endossèrent des

résolutions condamnant les politiques du Colonial Office et encourageant la non-consommation des produits britanniques. Dans certains comtés, on organisa des chapitres des Fils de la liberté, une sorte de milice patriote dont le peuple élisait les officiers. Le mouvement de protestation atteignit son apogée avec la grande Assemblée de la Confédération des six-comtés, tenue les 23 et 24 octobre à Saint-Charles, où Papineau et ses principaux lieutenants condamnèrent rondement le gouvernement impérial devant une foule de 10 000 personnes. Émise le lendemain, une déclaration adoptée lors de l'assemblée et publiée dans les journaux bas-canadiens énumérait les abus du régime colonial, proclama que le peuple n'avait plus rien à espérer des gouvernements européens et appela à la solidarité d'autres peuples des Amériques.

Peu après, le gouverneur Gosford lança des mandats d'arrestation pour Louis-Joseph Papineau et les principaux chefs patriotes. Le conflit armé éclata quand les Patriotes du Richelieu tentèrent de protéger les chefs du mouvement qui avaient fui Montréal, et cela signala le début de la répression militaire du mouvement. À l'automne de 1837, les Patriotes se défendirent tant bien que mal et ils réussirent même à repousser l'armée britannique le 23 novembre à Saint-Denis, mais ils n'étaient pas préparés pour un soulèvement armé. Les sympathisants à la cause fortifièrent quelques villages, mais ils manquaient d'armes et de munitions et il n'y avait que très peu de communication entre les divers camps.

À Saint-Charles, le 25 novembre, les forces patriotes s'effondrèrent devant les troupes gouvernementales. La résistance héroïque des Patriotes de Saint-Eustache, le 14 décembre, n'empêcha pas les soldats et les volontaires loyalistes de prendre le village et de mettre le comté à feu et à sang. L'espoir d'une assistance des Américains s'estompa avec la proclamation de neutralité du président des États-Unis, émise le 4 janvier 1838. Plusieurs chefs patriotes s'étaient déjà réfugiés aux États-Unis et la politique du président aggrava un schisme qui avait émergé entre Papineau et les éléments les plus radicaux du mouvement, notamment Robert Nelson et C. H. O. Côté. En dépit de l'opposition de leur chef, les radicaux défièrent la politique de neutralité et foulèrent de nouveau le sol canadien le 28 février 1838. À la tête des forces patriotes, Robert Nelson proclama solennellement l'indépendance de la colonie et annonça l'abolition du régime seigneurial et du cens électoral.

À peine la république proclamée, les rebelles durent battre en retraite : le 1er mars, ils regagnèrent les États-Unis où les soldats américains confisquèrent leurs armes et en firent quelques-uns prisonniers. Coupé de ses chefs réfugiés aux États-Unis, le mouvement rebelle entra dans la clandestinité au Bas-Canada. Malgré les défaites patriotes et la neutralité officielle des États-Unis, l'organisation secrète des Frères-Chasseurs recruta et mobilisa des sympathisants à la cause, et son réseau s'étendit

rapidement au cours de l'été de 1838. De concert avec certains chefs patriotes, les loges secrètes préparent un nouveau soulèvement pour novembre. Du 3 au 10 novembre 1838, des Patriotes s'assemblèrent dans des camps et attendirent des ordres et des munitions des États-Unis, qui ne viendront jamais. La plupart des camps patriotes se dispersèrent rapidement quand il fut clair que les troupes gouvernementales arriveraient avant des renforts. L'armée britannique fit plusieurs prisonniers qui durent faire face à la justice militaire. La cour en condamna 99 à la peine capitale. Certains furent relâchés, alors que 58 furent condamnés à l'exil en Australie. La sentence de douze Patriotes fut maintenue et ils furent exécutés à la prison du Pied-du-Courant entre décembre 1838 et février 1839.

Londres appuya sans réserve la politique de répression et le Colonial Office remplace la législature par un « Conseil spécial » à la nomination du gouverneur. Faisant suite au rapport de Lord Durham, le gouverneur chargé d'enquêter sur les rébellions, le gouvernement métropolitain révoqua l'Acte constitutionnel de 1791 et créa la *Province of Canada* en réunissant le Bas-Canada au Haut-Canada. L'Acte d'union (1840) statuait que la nouvelle province serait anglaise dans ses lois et sa langue. Il prévoyait aussi que les francophones du Bas-Canada seraient dorénavant minoritaires dans la nouvelle législature en établissant une représentation égale entre les deux anciennes provinces, même si la population du Bas-Canada dépassait largement celle du Haut-Canada au moment de l'entrée en vigueur de cette nouvelle constitution.

Lexique

Colonial Office : En 1768, le gouvernement britannique créa le poste de Secrétaire d'État aux colonies, regroupant ainsi la gestion des affaires coloniales sous un seul ministère et un département gouvernemental que l'on nomme Colonial Office.

Comités de correspondance : Les comités de correspondance devaient regrouper les leaders locaux du mouvement patriote dans chacun des comtés du Bas-Canada et servir de moyen de communication et de concertation entre eux. Ils s'inspiraient de l'exemple de la Révolution américaine et des *committees of correspondence* mis sur pied par les *Patriots* du Massachusetts dès 1765.

Sources

BERNARD, Jean-Paul (dir.) (1988), *Assemblées publiques résolutions et déclarations de 1837-1838*, Montréal, VLB éditeur, 304 p.

CHEVRIER, Marc, Louis-Georges HARVEY, Stéphan KELLY et Samuel TRUDEAU (dir.) (2013), *De la république en Amérique française. Anthologie pédagogique des discours républicains au Québec, 1703-1967*, Québec, Septentrion, 529 p.
DURHAM, John George Lambton (1990), *Le Rapport Durham*. Traduit de l'anglais par Denis Bertrand et Albert Desbiens, Montréal, Typo.
PAPINEAU, Louis-Joseph (2006), *Lettres à divers correspondants, tome I: 1810-1845*. Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Montréal, Varia, 600 p.
PAPINEAU, Louis-Joseph (1998), *Louis-Joseph Papineau, un demi-siècle de combats*. Textes choisis et présentés par Yvan Lamonde et Claude Larin, Montréal, Fides, 662 p.

Pour en savoir davantage

BERNARD, Jean-Paul (1983), *Les Rébellions de 1837-1838. Les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal, 349 p.
GUYOT, Julie et COURTOIS, Charles-Philippe (dir.) (2012), *La Culture des Patriotes*, Québec, Septentrion, 218 p.
HARVEY, Louis-Georges (2005), *Le Printemps de l'Amérique française*, Montréal, Boréal, 2005, 296 p.
HARVEY, Louis-Georges (2009), « Les Patriotes, le républicanisme et la constitution québécoise », *Bulletin d'histoire politique*, 17, 3, p. 59-78.
LAMONDE, Yvan (2000), *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 572 p.
LAPORTE, Gilles (2004), *Patriotes et Loyaux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Québec, Septentrion, 414 p.